
Renvoi au comité des domaines de faire un rapport sur les coupes de bois exploitées par le citoyen Vendel, d'Hayang, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Joseph Becker

Citer ce document / Cite this document :

Becker Joseph. Renvoi au comité des domaines de faire un rapport sur les coupes de bois exploitées par le citoyen Vendel, d'Hayang, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 425;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30955_t1_0425_0000_18

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Par la première, vous verrez celle (ou la copie) qui a été la cause de la prise de la Bastille.

Par la 2^e, celle qui a été la cause du voyage du Roi, à Varennes.

Par la 3^e, d'autres raisons semblables.

Par la 4^e, celle qui a été la cause de la journée du 10 août.

Toutes ces pièces vous expliqueront des énigmes que vous ne savez pas ! Comme il est essentiel que la Convention ne soit point trompée, je ne puis m'empêcher de les lui envoyer.

Je suis avec tout le respect que je dois à l'auguste assemblée de la Nation, citoyens, votre très humble et obéissant serviteur ».

LACORRÈGE (r. St Jacques du Haut Pas, Sect^{on} de l'Observatoire, n° 192).

60

La société populaire de Carcassonne adresse l'état des dons qu'elle a envoyés, pendant le mois de frimaire, à l'armée des Pyrénées-orientales, consistant en 250 capotes, 68 couvertures, 120 culottes de drap blanc, 3 habits de drap, 28 chemises neuves, 6 autres presque neuves, trois quintaux de vieux draps de lit et linge, 6 paires de bottes, une bride et une sangle (1) et 155 l. s. pour les défenseurs de Landau. Elle y joint, des observations sur le commerce de la Méditerranée et le recouvrement des sommes dues en remplacement des droits supprimés en 1790 (2). Elle a monté et équipé deux cavaliers, et donné 155 liv. 5 s. pour nos frères qui ont souffert à Landau.

61

La municipalité du Mesnil-Jourdain envoie les lettres de prêtrise du citoyen Coquillot, ministre du culte catholique, et une expédition de l'acte de sa démission : elle annonce que l'argenterie de l'église est au district de Louviers.

Insertion au bulletin (3).

[Paris, 23 vent. II] (4).

« Citoyen président,

La municipalité du Mesnil-Jourdain, par sa délibération du 12 ventôse, m'a chargé de remettre les lettres de prêtrise du citoyen Coquillot, ministre du culte catholique en cette commune,

conserver ceux-ci, il conseille à Capet de donner le cordon bleu à Lafayette, et force richesses à Bailly.

3^e, Un mémoire de la même force sur le commerce.

4^e, Une lettre du 5 juin 1792 où il témoigne l'espérance de voir rentrer les parlements, adressée à un homme, qu'il prie de s'intéresser à son procès. Il ajoute qu'il a envoyé copie du présent mémoire à la reine, avec une note où il explique le serment civique, d'une manière assez peu civique ».

(1) P.V., XXXIII, 287-88.

(2) Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 288.

(4) C 294, pl. 981, p. 45. Lettre de prêtrise jointe (p. 46).

à la Convention nationale. Je m'empresse de les lui transmettre par ton organe, tu les trouveras ci-jointes, et une expédition de l'acte qui constate sa démission. J'étois aussi chargé de te présenter l'argenterie provenant du culte, mais le district de Louviers l'a fait enlever avant mon départ pour Paris.

Salut et fraternité ».

LETELLIER.

[Extrait des délibérations de la comm.; 10 vent. II] (1).

La séance publique, présidée par le citoyen Letellier, maire, où étaient présents les citoyens Jean-Jacques Nicolas Gilles et Nicolas Huet, officiers municipaux; Sébastien, Piéton; François Douthé; Jean-Alexandre Letellier, Jean-Pierre Condé, Michel Halé et Pierre-Guillaume-Hilaire Letellier, notables; Letellier, agent national, et en l'assistance du secrétaire-greffier; s'est présenté le citoyen Pierre-Guillaume Coquillot, ministre du Culte catholique en cette commune; lequel nous a déclaré cesser ses fonctions de ce jour, et nous a remis en conséquence ses lettres de prêtrise, en date du 13 avril 1754. Signé: ROSE, vic-gén., avec paraphe de *mandato*, Mouquet avec paraphe, étant au bas le sceau de Nicolas de Saulx Tavannes ci-devant archevêque de Rouen, dont il a demandé acte, qu'accordé lui avons, et a signé, Coquillot avec paraphe.

Le Conseil général, vu la démission du citoyen Coquillot, ci-dessus relatée, sur ce où l'agent national de la commune, qu'expédition du présent sera remise à la Convention Nationale, avec les lettres de prêtrise du dit citoyen Coquillot. »

P.c.c. : LETELLIER (secrét.).

62

« La Convention nationale, sur la motion d'un membre [J. BECKER], décrète que le comité des domaines, sous trois jours, lui fera un rapport sur la plainte portée à la Convention contre Vendel, d'Hayange, par la municipalité de St-Avold, au sujet des coupes qu'il a exploitées comme concessionnaire » (2).

63

La citoyenne Jouenneaux, domiciliée à Paris, section des Piques, expose qu'elle se trouve chargée d'un enfant de six mois et demi, appartenant à la citoyenne Cadet, maîtresse de langue anglaise, actuellement en arrestation; qu'il lui est dû pour pension et nourriture une somme de 130 livres 6 sous; qu'elle est sans ressources pour continuer plus long-temps ses

(1) C 294, pl. 981, p. 40.

(2) P.V., XXXIII, 288. Minute signée J. Becker (C 293, pl. 955, p. 21). Décret n° 8429.